

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 14

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mai 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aniko JUNG - M. Alain KEITH
Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER
Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés :

- M. Joseph AMMANN absent excusé
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à M. Jeannot KLEIN
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Aurélie HEINRICH

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

4. ACQUISITION DES PARCELLES BOISEES REFERENCEES SECTION 17, N° 140-149 ET 162

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER.

Par une délibération du 13 février 2024, le conseil municipal a validé l'achat des parcelles référencées section 17, n°140-149-162 en vertu du droit de préférence acquis à la commune.

L'acquisition des parcelles s'effectuera dans le cadre d'une vente amiable entre la commune et les propriétaires des parcelles précitées, en-dehors de l'exercice d'un droit de préférence.

La vente amiable se fera aux mêmes conditions que la vente par préférence à savoir 1 170,00 €, hors frais de notaire pour les trois parcelles dont la superficie s'élève à 38 a 61 ca.

L'acte de vente sera rédigé par l'étude notariale de Me Thierry BECHMANN à Hochfelden.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **VALIDE** l'acquisition des parcelles de terrains boisés cadastrées section 17 n°140,149 et 162

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'acte notarié de cession des parcelles précitées pour un montant de 1 170,00 € hors frais de notaire auprès de l'office notarial de Maître Thierry BECHMANN, 1, rue de la Gare à 67 270 HOCHFELDEN.

- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée par 13 voix « POUR » et 1 abstention (M. Jérôme BERTIN)..

Pour extrait conforme

Le Président, **Francis WOLF**, maire.



Le (la) secrétaire de séance,
Anne-Sophie LEMMEL, Conseillère municipale.

